



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

DECISION

portant renouvellement d'enregistrement en tant qu'intervenant(e) en prévention des risques professionnels

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté,

VU le code du travail, notamment l'article L. 4644-1 du code du travail,

VU les articles R 4644-1 à R 4644-5 du même code,

VU les articles D 4644-6 à D 4644-11 du même code,

Considérant la demande de renouvellement d'enregistrement présentée par la SARL ALPHA OMEGA CONSULT reçue le 15 Juin 2020,

Considérant les pièces complémentaires reçues par mail le 30 Septembre 2020, en réponse au courrier du 23 Juin 2020, sollicitant des éléments sur les activités professionnelles sur les 5 dernières années,

Considérant la décision de refus d'enregistrement en date du 15 Octobre 2020,

Considérant le recours gracieux présenté par mail en date du 10 Décembre 2020,

Considérant que les pièces complémentaires présentées les 10 et 17 Décembre 2020, répondent aux exigences de l'article D 4644-6 du code du travail,

DECIDE

Article 1 : la SARL ALPHA OMEGA CONSULT est enregistrée en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels à compter du 17 décembre 2020 sous le N°2020-259.

Article 2 : L'intervenant en prévention des risques professionnels tient en permanence à disposition de la DIRECCTE les éléments permettant de justifier son activité.

Article 3 : Cet enregistrement est valable pour l'ensemble du territoire national et pour un délai de cinq années.

Fait à Besançon, le 17 Décembre 2020

P/La DIRECCTE,
Le Directeur Régional Adjoint

G. MARTINS-BALTAR

VOIES DE RECOURS :

Cette décision peut faire l'objet, par toute partie intéressée, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a prise,

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère du travail :

Direction Générale du Travail, 39-43 quai André Citroën - 75902 PARIS CEDEX

- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif - 30, rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3

Une copie de cette décision devra être jointe à tout recours formulé à l'encontre de celle-ci.

DIRECCTE de Bourgogne- Franche-Comté

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

5 Place Jean Cornet - 25041 BESANCON Cedex - Standard : 03 63 01 70 00

<http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr>